

Suppression des produits phytosanitaires



Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets

60 Rue Mirabeau Prolongée

Cs 10 014

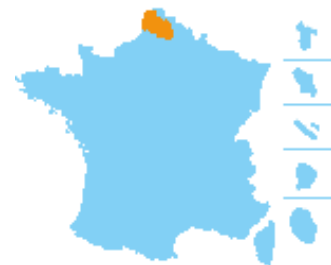
62141 vin-Malmaison

[Voir le site internet](#)

Gaëlle Mouquet

g.mouquet@symevad.org

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



Auteur :

CONTEXTE

En signant la charte d'entretien des espaces publics de l'Agence de l'Eau, la Mairie de Rouvroy s'est engagée dans une démarche en faveur de la limitation des produits phytosanitaires.

L'amélioration des conditions de travail et la protection de l'environnement ont été les principaux moteurs pour mener une politique volontariste en faveur d'une gestion responsable des espaces publics (espaces verts et voiries municipales).

La Mairie a consenti à de nombreux investissements financiers pour l'achat de matériel technique afin de compenser l'utilisation des produits chimiques.

Une gamme de produits écologiques (ex : produit anti-tag) est venue compléter l'arsenal mis à la disposition des agents des espaces verts et de la propreté.

Les élus ont eu la volonté d'associer la population dans leur politique d'aménagement territorial au travers de réunions publiques et d'actions participatives.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

Généraliser et maintenir les pratiques écologiques en matière de gestion des espaces verts et des voiries.

- Améliorer les conditions de travail des agents et modifier leur comportement

La suppression des produits phytosanitaires et la modification des méthodes d'entretien de la voie publique limite les risques pour la santé des agents et dispense du port de certains équipements de protection.

La formation des agents à de nouvelles pratiques et de nouveaux outils modifie leur comportement et les sensibilise à la protection de la nature.

- Protéger l'environnement

L'action est positive pour la **protection des nappes phréatiques, la qualité des sols, la biodiversité**.

- Réduire les dépenses d'achat de produits phytosanitaires

Elles s'élevaient à 9 000 euros chaque année.

- Impliquer les habitants, les associer à l'action

Les élus de Rouvroy visent aussi **l'éducation de la population** au travers d'initiatives en faveur du compostage domestique, de la création d'une mare pédagogique ouverte au grand public, de la mise en place d'une signalétique adaptée (fauchage tardif,

panneau didactique installé dans les cimetières), de l'installation de composteurs dans les écoles, d'animations en milieu scolaire...

La municipalité est aussi fortement impliquée dans l'opération " Villes fleuries ".

Résultats quantitatifs

- La totalité des 28 hectares d'espaces verts est gérée de manière écologique (17 hectares en régie et 11 hectares par une entreprise sous-traitante).
- En 2007, le budget alloué à l'achat de produits phytosanitaires était de 9 000 €/an. Depuis 2011, il est nul.
- Le désherbage thermique est plus chronophage que le désherbage chimique (les fréquences de passage sont majorées d'un facteur 4).
- La nouvelle saleuse consomme 50 % de sel en moins que l'ancienne machine pour un résultat équivalent.
- 70 % des produits d'entretien sont éco-labellisés.

Résultats qualitatifs

- Les gains écologiques sont sans appel (niveau 5 sur l'échelle de la charte de l'Agence de l'Eau).
- Le cahier des charges pour les sous-traitants impose des pratiques 100 % écologiques.
- Les agents sont valorisés aux yeux des administrés.
- Les agents ont modifié progressivement leurs pratiques d'entretien et de nettoyage.
- Les élus sont fortement impliqués.
- L'image de marque de la ville est renforcée.

MISE EN OEUVRE

Description de l'action

A partir de 2008, la limitation progressive des achats de produits phytosanitaires

- Elle a permis de signer en 2010 la charte de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au **niveau 4**.

A partir de 2010, l'entretien est passé progressivement en « gestion écologique »

- Espaces verts : fauchage tardif, réduction des plantes annuelles au profit des plantes vivaces, paillage systématique des massifs.
- Voirie : désherbage thermique, limitation de la consommation de sel de dégel, végétalisation des pieds d'arbres...Petit désherbeur thermique et un plus puissant, combiné de piste et désherbeur de chemin, désherbeur à eau chaude et un camion électrique pour son transport, saleuse électrique pour le salage des voiries.
- Les pesticides ont été supprimés ; la collectivité utilise désormais le paillage avec du chanvre et des copeaux colorés pour limiter les adventices.
- Une gamme de produits écologiques (ex : produit anti-tag) est venue compléter l'arsenal mis à la disposition des agents des espaces verts et de la propreté.
- Par ailleurs le cahier des charges pour les sous-traitants (11 hectares d'espaces verts gérés par des prestataires privés) impose des pratiques 100 % écologiques. En 2012, arrêt total de l'usage des produits phytosanitaires

Concrétisation par la signature la charte de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au **niveau 5** (niveau maximum).

Planning

2008 : Limitation progressive des achats de produits phytosanitaires.

2010 : Signature de la charte de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au niveau 4.

Depuis 2010 : Entretien progressif des zones en gestion écologique

2012 : Signature de la charte de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie au niveau 5 (arrêt total des produits phytosanitaires).

Moyens humains

- Un responsable de service
- 8 agents titulaires

- 17 contrats aidés à mi-temps
- 2 contrats emploi-avenir
- 4 guides-composteurs

Moyens financiers

- Chanvre et copeaux colorés pour le paillage des massifs (+/- 1 600 €/an).
- Petit désherbeur thermique (350 €).
- Désherbeur thermique plus puissant (1 700 €).
- Combiné de piste et désherbeur de chemin (12 300 €).
- Désherbeur à eau chaude (+/- 20 000 €).
- Camion électrique pour le transport du désherbeur à eau chaude (+/- 25 000 €).
- Saleuse électrique pour le salage des voiries (6 877 €).

Moyens techniques

La Mairie a consenti des investissements financiers conséquents pour l'achat de matériel d'entretien et de nettoyage.

Partenaires mobilisés

- Nord Nature Chico Mendès pour la formation des agents.
- Agence de l'Eau Artois-Picardie subventionne à hauteur de 50 % l'achat de matériels techniques, sauf véhicule électrique.
- ADEME : subvention de +/- 6 000 € pour l'achat du véhicule électrique.
- SYMEVAD pour la promotion du compostage.

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

L'originalité de la démarche provient de la vision intégrée de la gestion écologique du patrimoine municipal (formation continue des agents, utilisation de produits écologiques, investissement en matériel adapté, sensibilisation des différents publics, communication soutenue, implication de la population, exigences auprès des sous-traitants...).

Recommandations éventuelles

- Acquérir du matériel de qualité et adapté aux surfaces à gérer et aux types de travaux d'entretien.

L'initiative est facilement reproductible sur d'autres territoires.

- Le soutien des élus est indispensable pour consentir les investissements et promouvoir la gestion écologique des espaces publics auprès des citoyens.
- La formation continue des agents est indispensable.
- Les changements de pratiques doivent être doux et progressifs afin que les agents s'adaptent aux nouvelles techniques.
- L'implication des citoyens est souhaitable.
- La modification des clauses des cahiers des charges pour les sous-traitants est indispensable pour garantir la cohérence globale de la démarche.

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | EMPLOYE | DECHET DANGEREUX | DECHETS VERTS

Dernière actualisation

Avril 2019

Contact ADEME

Capitalisation réseau A3P

